

NAVECO POWER

ENERGY FOR TODAY | L'ÉNERGIE POUR AUJOURD'HUI

ANNEXE N - EIA Indigenous Summary

Avis au lecteur:

Ce document a été traduit et relu par le promoteur du projet (Société en commandite Chaleur Ventus) et non par les auteurs originaux du rapport. En cas de divergence entre les documents originaux rédigés en anglais et cette version traduite en français, le document original en anglais sera considéré comme correct.

Si vous trouvez une erreur dans ce document par rapport à la version anglaise, veuillez nous en informer à info@chaleurventus.ca

The background features a stylized, light gray cityscape with various buildings, trees, and solar panels. A Canadian flag is prominently displayed in the upper center. The word "APPENDIXN" is centered in a dark blue, bold, sans-serif font within a thin black rectangular border.

APPENDIXN

NAVECO POWER

ENERGY FOR TODAY | L'ENERGIE POUR AUJOURD'HUI

EIA INDIGENOUS SUMMARY

Chaleur Ventus

#100-320 Queen Street, Fredericton, N.B. E3B 1B2 | 506-804-1080 | www.naveco.ca

CONFIDENTIAL

Document Version 3.0 created May 10, 2019



Table of Contents

Indigenous Peoples	1
Concerns.....	1

List of Appendices

Naveco Appendices

Appendix 1: Indigenous Tracker

Appendix 2: Indigenous Engagement Plan

Appendix 3: Indigenous Policy



Populations indigènes

La section suivante mettra en évidence les efforts qui ont été déployés à ce jour pour mobiliser et consulter les communautés et les organisations des Premières nations susceptibles d'être touchées par le projet. De plus, la section discutera des étapes prévues pour renforcer les efforts d'engagement avec les nations. Les détails de la correspondance et des discussions spécifiques seront inclus dans un rapport de consultation des Premières nations qui sera soumis au DELG. Veuillez consulter l'annexe 1 pour le suivi de l'engagement des Autochtones.

Préoccupations

Les commentaires et les préoccupations reçus des questionnaires des journées portes ouvertes, des discussions individuelles, des consultations auprès des Autochtones, des résidents locaux et d'autres intervenants concernant le projet et les activités du projet seront recueillis.

Ces préoccupations seront traitées directement lors de la journée portes ouvertes, par le biais de conversations téléphoniques, de courriels, de lettres et de rencontres individuelles. À la suite de la journée portes ouvertes, des discussions en tête-à-tête et d'autres événements d'engagement communautaire, toutes les préoccupations soulevées seront identifiées et présentées dans le rapport sommaire des Premières nations. Le promoteur s'engage à répondre, au mieux de ses capacités, à toutes les préoccupations relatives à ce projet de développement et aux projets d'énergie éolienne en général soulevés par les peuples autochtones.

La consultation se poursuivra pendant toute la durée du projet. Pendant la période d'inscription et d'examen public du document d'EIE, l'initiateur du projet sera disponible au sein de la communauté pour répondre aux questions et expliquer le contenu aux membres de la communauté. Veuillez consulter l'annexe 2 pour le plan d'engagement autochtone et l'annexe 3 pour la politique autochtone.

A stylized, light gray background illustration of a cityscape. It features various buildings, some with solar panels on their roofs, and a prominent Canadian flag flying from a tall pole in the center. The style is flat and modern.

APPENDIX 1

Proponent: First Nation Engagement Communication

PREMIÈRE NATION:

NOM DU RESPONSABLE:	Chaleur Ventus Partenariat limite	CONTACT / CONSULTATION PROVINCIAL CONDUIRE:	
RESPONSABLE DU RESPONSABLE:	Naveco Power	LOCALISATION (RÉGION / RESSOURCE DISTRICT):	Comté de Gloucester
PROJET PROPOSÉ/ ACTIVITÉ (IES):	Parc éolien Construction	DATE DE SOUMISSION À PROVINCE:	
TYPE D'APPLICATION (S) ET FILE # 'S (le cas échéant):			

Date Année / Mois / Jour	Activité (par exemple, lettre, courriel, appel téléphonique, réunion)	Contact du promoteur	Contact de la Première nation	Objectif	Remarques
2016-02-26	Réunion	Amit Virmani, Daniel Brassard	Chef David Peter-Paul, Terry Richardson	Discussion d'un partenariat potentiel sur 20 MW LORESS Projet REOI pour LORESS Part I	Réunion à Pabineau, à laquelle ont également assisté le chef Everett ainsi que le conseiller Gordon LaBillois. Un projet de PE à Pabineau a été soumis mais n'a pas progressé car ils avaient déjà trouvé un partenaire
2017-02-16	Courriel	Amit Virmani	Chef David Peter-Paul, Terry Richardson, chef Everett, Gordon LaBillois	Discussion d'un partenariat potentiel sur 20 MW LORESS Projet REOI pour LORESS Part II	
2017-03-22	Réunion	Amit Virmani	Terry Richardson	Discussion d'un partenariat potentiel sur 20 MW LORESS Projet REOI pour LORESS Part II	Rendez-vous à Pabineau
2018-06-02	Réunion	Amit Virmani	Gilbert Sewell	Introduction, responsable potentiel de l'étude IK pour notre projet	Réunion informelle lors d'un atelier sur les plantes médicinales traditionnelles qu'il organisait dans le cadre des activités prévues de Nature NB.
2018-07-14	Réunion	Amit Virmani	Chef David Peter Paul, Terry Richardson, Gilbert Sewell	Bonjour informel	Rencontre informelle au Pabineau Pow Wow, individuellement, tout en assistant aux événements. Nous avons discuté de la meilleure façon d'approcher Pabineau maintenant que nous savions que nous avions gagné mais que nous signions avant le PPA.
2018-07-30	Réunion	Amit Virmani	Terry Richardson	Étude du radar aviaire	Rencontre avec Énergie NB avec tous les développeurs LORESS et les représentants de Tobique et Pabineau comme certains des partenaires locaux. Nous avons discuté de notre projet un peu plus loin, avec Terry, de retour à notre bureau 320, rue Queen. Discussion informelle avec Terry
2019-01-09	Courriel	Amit Virmani	Cecelia Brooks	Introduction, responsable potentiel de l'étude IK pour notre projet	Envoyer un e-mail au directeur des connaissances autochtones du MTI pour organiser une réunion informelle afin de comprendre comment approcher au mieux le MTI. N'a pas entendu.
2019-01-16	Courriel	Tom Mann	Chef David Peter-Paul, chef Alvery Paul, Stuart Gilby, Derek Simon, Jennifer Coleman	Introduction, responsable potentiel de l'étude IK pour notre projet	Tom nous a présenté afin de permettre aux chefs de se rencontrer ou individuellement pour discuter du projet.
2019-01-23	Réunion	Amit Virmani	Jesse Simon	En savoir plus sur le MTI	Directeur exécutif de MTI récemment quitté. Nous nous sommes rencontrés pour le déjeuner à Delta Fredericton afin d'en apprendre davantage sur la façon d'aller de l'avant avec une étude IK.
2019-01-28	Réunion	Amit Virmani, Tarek Abbasi, Sarah Arsenaault	Kopit Lodge	Introduction, étude IK potentielle diriger notre projet	Rencontré MJ, Charla, Bo, Keneth Francis, entre autres, pour présenter notre entreprise et 3/4 de notre équipe.

2019-02-20	Réunion	Amit Virmani, Tarek Abbasi	Kopit Lodge	Discussion sur la participation des Autochtones à travers toutes les parties du projet	Kopit fournira une liste des noms des personnes en qui ils ont confiance pour mener une étude approfondie des connaissances ainsi que des noms des moniteurs environnementaux qui peuvent aider au processus de réalisation de toutes les études environnementales nécessaires. Naveco leur fournira un calendrier préliminaire de construction et d'étapes comme aucun autre promoteur ne l'a fait. Cela donnera à Kopit un aperçu des délais du promoteur et garantira que les informations et les réponses du projet sont reçues en temps opportun.
2019-02-21	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Invitation	Invitation à la conférence APC que Naveco sponsorise
2019-02-21	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Naveco envoie un numéro de suivi par e-mail à Kopit pour s'assurer qu'ils reçoivent le chèque de la réunion de février. 20, 2019.
2019-02-22	Courriel	Amit Virmani	Chef David Peter-Paul, chef Alvery Paul, Stuart Gilby, Derek Simon, Jennifer Coleman, Tracy Anne Cloud, Kristie Halka-Glazier	Suivi	Suivi du courrier électronique de Tom car aucune réponse n'a été reçue et pour déterminer le contact principal au MTI
2019-02-23	Courriel	Amit Virmani	Kristie Halka-Glazier	Suivi	Courriel de Kristie avec un certain nombre de personnes CC d. Elle sera notre contact principal et coordonnera une réunion avec le chef David Peter-Paul
2019-02-25	Événement	Amit Virmani, Tarek Abbasi, Sarah Arsenault, Ori Cordido	N/D	Notoriété de la marque	Commanditaire privé principal de la conférence APC Energizing Atlantic Canada sur l'énergie propre. Rencontré des gens et les a présentés de manière informelle à notre projet afin de faire ensuite le suivi
2019-02-26	Événement	Amit Virmani, Tarek Abbasi, Sarah Arsenault, Ori Cordido	Christianne Bernard	Notoriété de la marque	Organisation d'une période de rencontres entre les événements de la conférence afin de mieux réseauter avec les membres des différentes Premières nations. Reprise de contact avec Christianne afin de se mettre d'accord sur une visite de MMBC afin de leur donner une mise à jour de haut niveau sur le projet Chaleur Ventus. Christianne a estimé que nous étions sur la bonne voie en matière de sensibilisation.
2019-02-27	Événement	Amit Virmani, Tarek Abbasi, Sarah Arsenault, Ori Cordido	N/D	Notoriété de la marque	Stand commercial à la conférence afin de faire prendre conscience aux gens que nous sommes intéressés à embaucher des jeunes autochtones pour des postes dans notre bureau et d'élargir notre équipe de développement
2019-02-28	Courriel	Amit Virmani	Kristie Halka-Glazier	Suivi	Kristie se coordonne avec le chef David Peter-Paul ainsi qu'avec le chef Alvery et vérifie leur disponibilité pour les 11 et 15 mars, ainsi qu'en avril, afin que nous puissions les rencontrer.
2019-03-04	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Retard dans la livraison d'un calendrier de projet de la part de WSP. Kopit Lodge a accusé réception du courriel.
2019-03-11	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Rapport d'étape sur la transmission tardive du calendrier du projet à Kopit Lodge.
2019-03-11	Courriel	Amit Virmani	Christianne Bernard	Suivi	Amit fait un suivi pour savoir quel serait le meilleur moment pour rencontrer MMS dans la Baie de Gaspé afin de leur donner plus d'information sur le projet Chaleur Ventus.
2019-03-11	Courriel	Amit Virmani	Kristie Halka-Glazier	Suivi	Amit fait un suivi auprès de Kristie pour savoir quel serait le meilleur moment pour rencontrer le chef David ou le chef Alvery en mars ou en avril, car il n'a jamais entendu parler d'une date qui pourrait leur convenir.
Le 18/03/2019	Courriel	Amit Virmani	Kristie Halka-Glazier	Suivi	Kristie répond qu'elle fait un suivi de son côté et que mars n'est pas très approprié pour les réunions en raison des vacances. Elle prévoit de recevoir des nouvelles des chefs dans les semaines à venir.

Le 20/03/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Remettre le calendrier du projet à Kopit Lodge	L'échéancier et les étapes clés du projet ont été envoyés par courriel à Kopit Lodge afin d'en assurer la construction en temps voulu. On leur a demandé de partager des noms de surveillants environnementaux ainsi que des noms de personnes qui, à leur avis, auraient avantage à participer à l'étude IK.
Le 27/03/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Remettre le calendrier du projet à Kopit Lodge	Kopit Lodge a envoyé un courriel à Naveco pour lui demander une version simplifiée du calendrier du projet et Naveco a renvoyé une version simplifiée plus tard dans la journée.
Le 16/04/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Naveco envoie un courriel à Kopit pour s'assurer que l'échéancier du projet simplifié envoyé précédemment répond à leurs besoins et s'ils ont des questions ou des commentaires sur celui-ci. Si l'échéancier semblait correct, Naveco a également demandé à Kopit de bien vouloir identifier les personnes qui accepteraient de mener l'étude sur les connaissances des Autochtones ainsi que toute autre personne que nous devrions garder à l'esprit pour la surveillance de l'environnement et d'autres tâches.
Le 18/04/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Ils sont à la recherche d'un nouveau coordinateur d'engagement, mais continueront à travailler en étroite collaboration avec nous jusqu'à ce qu'ils trouvent cette personne. Bo a demandé si nous avions besoin de personnes pour l'étude sur les savoirs traditionnels, le déboisement et la construction de routes.
Le 18/04/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Naveco répond oui, qu'ils auront besoin de cette aide pour l'étude sur les savoirs traditionnels, ainsi que partout ailleurs où Kopit pense que nous pouvons faire participer les membres de la communauté à des fins professionnelles. Naveco a également demandé quand ils souhaiteraient que nous organisions une session dans la communauté pour les aider à en apprendre davantage sur le vent.
Le 24/04/2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Calendrier des réunions	Naveco envoie un message à Bo Augustine, qui est le coordinateur de l'engagement intérimaire pour Kopit, afin d'organiser une réunion dans la région de Richibucto, ou Moncton, pour le 25 ou le 26 avril
Le 26/04/2019	Réunion	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Naveco rencontre Bo au Delta Beauséjour pour discuter de leur méthode idéale pour la consultation de l'échéancier. Il a apprécié l'échéancier de construction que nous avons envoyé. Un peu difficile à interpréter à première vue, mais facile à suivre et à lire ligne par ligne. Répondra avec les prochaines étapes concernant le financement de la capacité et de l'étude IK par EOD mardi 30 avril. Amit doit fournir à Bo des descriptions de poste qui peuvent être affichées en ligne pour Archeological Monitor ainsi que pour Environmental Monitor. Amit doit envoyer par courriel à Bo une liste des services d'entrepreneurs dont il aura besoin en 2020 afin qu'il puisse commencer à communiquer avec les gens qui ont répondu à un projet NB Power récent et pour que nous puissions communiquer avec les gens qui s'intéressent déjà aux énergies renouvelables. Il pense que l'étude IK prendra 4 mois. Nous ferons savoir si Kopit souhaite que le séminaire communautaire éduquant les gens sur l'éolien ait lieu avant ou après l'annonce de Bathurst, s'il est important de tenir cette session en mai ou en juin ou si cela peut être fait après l'inscription à l'EIE en juin 2019.
2019-05-06	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Les descriptions d'emploi	Amit envoie des descriptions de travail pour les moniteurs environnementaux ainsi que les moniteurs archéologiques à recruter au sein de la communauté pour pouvoir travailler sur le projet éolien.
2019-05-15	Événement	Amit Virmani	N/D	Notoriété de la marque	Rencontre informelle avec Cecilia Brooks pour discuter de son rôle potentiel dans la conduite de l'étude sur les connaissances indigènes et de son éventuelle collaboration étroite avec Kopit Lodge.

2019-05-16	Événement	Amit Virmani	N/D	Notoriété de la marque	Rencontre informelle avec Sascha LaBillois d'Eel River Bar, pour discuter des opportunités économiques potentielles pour les entreprises autochtones de participer au projet éolien ainsi que pour discuter si la communauté voudrait que nous venions là-bas pour les informer du projet. Elle dit que oui, ils seraient intéressés à en savoir plus au cours des prochaines semaines afin de pouvoir voir où il y aurait de la place pour ERB de participer économiquement.
2019-06-03	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Envoyé un e-mail à Bo Augustine pour suivre la proposition d'étude d'IK
2019-06-04	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Bo vous informe par e-mail que Kopit souhaite aller de l'avant avec un accord d'engagement. Ils veulent aller de l'avant avec Cecilia pour effectuer l'étude IK ainsi que pour aider à former une équipe interne afin qu'ils puissent mener une EIE par eux-mêmes et offrir ces services aux promoteurs. Bo a écrit: " Nous voulons que Cecilia nous aide à créer notre propre EIS et comment les réviser, mais nous aurons besoin d'aide pour qu'elle vienne ici pour nous former et ensuite nous pourrions utiliser cette expérience et ces connaissances pour effectuer le travail nécessaire à votre projet. De plus, nous pourrions utiliser votre projet comme point d'apprentissage et de départ pour notre éventuelle équipe EIA. "
21-06-2019	Événement	Mariah Belyea, Sarah Arsenault, Oriana Cordido	N/D	Notoriété de la marque	Participation aux peuples autochtones nationaux Journée organisée à la Galerie d'art Beaverbrook.
2019-06-24	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Kopit envoie un projet d'engagement Accord de révision.
2019-07-18	Réunion	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Rencontre avec Kopit Lodge à Elsipogtog pour examiner et signer l'accord d'engagement. Accord ensuite donné au chef Sock de signer. Kopit Lodge (Bo Augustine), propose d'aider à présenter le chef Alvery et les conseillers Esgenoopettij car nous ne les avons jamais rencontrés et n'avons pas de lien personnel actuel avec eux, contrairement à Pabineau.
2019-07-24	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Courriel de Christian Augustine avec l'accord d'engagement signé, contresigné par Kenneth Francis au nom de Kopit Lodge et également par le chef Sock. L'accord signé comprend des fonds supplémentaires pour aider à la formation des talents locaux pour le renforcement des capacités de connaissances institutionnelles au sein de Kopit, en plus de l'étude IK.
2019-07-27	Événement	Amit Virmani	N/D	Invitation à assister à la cérémonie de danse du soleil	Amit assiste à la cérémonie de danse du soleil à Elsipogtog, sur invitation de Bo. Bo était un participant et Charla était présente.
2019-07-28	Événement	Amit Virmani	N/D	Metapenagiag Pow Wow	Amit et Angel Ward assistent au Pow Wow intertribal de Metapenagiag.
06-08-2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	IK Study	Austin Simon, (Coordonnateur de l'engagement des communications pour Kopit Lodge) nous envoie un courriel avec un projet de budget d'atelier pour l'embauche de Ceceila Brooks pour faire un atelier de quatre jours pour aider à bâtir leur équipe d'EIE
06-08-2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Bo nous envoie un courriel pour donner suite à une offre que nous avons faite pour aider à fournir la technologie pour leur bureau, en particulier concernant la livraison de trois ordinateurs portables, un classeur et une imprimante de notre part, pour aider à développer les opérations de Kopit.
14-08-2019	Courriel	Amit Virmani	Kopit Lodge	Suivi	Amit envoie un e-mail à Kopit Lodge pour les informer de l'état des discussions avec PETL afin de tirer parti des fonds inscrits dans l'accord d'engagement pour des ressources pédagogiques supplémentaires.

14-08-2019	Courriel	Amit Virmani	Pabineau	Suivi	Amit envoie un courriel au chef David Peter-Paul, à Terry et Chris, pour organiser une réunion afin de leur demander s'ils ont des questions sur notre projet et pour savoir si nous pouvons faire quelque chose pour améliorer notre rayonnement et notre projet.
14-08-2019	Courriel	Amit Virmani	Kristie Halka-Glazier	Suivi	Amit envoie un courriel à Kristie au sujet des progrès du MTI dans la mise en place d'une réunion avec le chef Alvery.
2019-08-15	Courriel	Amit Virmani	Terry Richardson	Suivi	Terry répond que Pabineau a hâte de se rencontrer en septembre, une fois qu'ils auront choisi un nouvel agent de développement économique.
2019-08-23	Réunion	Amit Virmani	Kopit Lodge	Dépôt de matériel de bureau	Amit rencontre des membres de Kopit Lodge tout en déposant le matériel de bureau spécifié dans la correspondance du 8/6/2019. A parlé avec Kenny au sujet de Kopit ayant un technicien en environnement prêt à se rendre sur le site pour voir ce qui se passe dans le cadre du processus d'EIE.
2019-08-24	Événement	Amit Virmani	N/D	Eel River Bar Pow sensationnel	Amit assiste à l'Eel River Bar Pow Wow.
2019-08-31	Événement	Amit Virmani	N/D	Pow Wow d'Elsipogtog	Amit, Ori, Sarah et Tarek assistent au Elsipogtog Pow Wow. Ils rencontrent et parlent brièvement (de manière informelle) avec Kenny.

The background features a stylized, light gray cityscape with various buildings, trees, and solar panels. A Canadian flag is prominently displayed in the upper center. The text 'APPENDIX 2' is centered within a white rectangular box with a thin black border.

APPENDIX 2

Plan d'engagement autochtone pour le projet Chaleur Ventus

par



8 avril 2017

(Mise à jour par Naveco Power)

À propos de l'auteur principal :

Troy Jerome, président et chef de la direction de SEN'TI Environmental and Indigenous Services, est citoyen de la nation Mi'gmaq et réside à Listuguj, au Québec. M. Jerome a commencé sa carrière en 1989 au service de la nation Mi'gmaq dans le bureau des chefs du gouvernement Listuguj Mi'gmaq (LMG). Il a été directeur des opérations de LMG de 1995 à 2004.

À partir de 2004, M. Jerome a commencé à surveiller le développement du secteur de l'énergie éolienne à Gespegewa'gi. Voyant un plan du gouvernement du Québec visant à installer plus de 40 % des 4 000 MW d'énergie éolienne (4,0 milliards de dollars en nouveaux investissements) sur le territoire de son peuple, il a demandé aux chefs et aux conseils de faire pression pour que l'Assemblée du Québec traite avec les Mi'gmaq de nation à nation sur ce plan de développement monumental. Après des discussions avec les chefs au sujet des ressources naturelles, des droits de propriété et des stratégies d'édification de la nation, y compris un plan pour la réalisation d'un important projet d'énergie éolienne pour les Mi'gmaq, on a demandé à M. Jerome d'agir comme Directeur exécutif et Nutewistog (président du Gespe'gewa'gi Mi'gmaq) du bureau de lobbying politique des Mi'gmaq du Mi'gewa'gi, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (MMS). Grâce au succès de la stratégie employée par le MMS, les Mi'gmaq ont conclu un contrat d'achat d'électricité d'une durée de vingt ans pour un projet éolien de 150 MW. Après avoir dirigé l'équipe de négociation et le développement du PPA, il a été demandé à Troy de présider la Mesgi'g Ujju'n Wind Farm Corporation, qui a supervisé le développement et la construction du projet de 360 millions de dollars.

Troy a également servi sa communauté de Listuguj en tant que membre élu du Conseil. Élu au Conseil des Mi'gmaq de Listuguj de 1999 à 2004, M. Jerome a aidé la nation dans ses efforts de sensibilisation aux droits des Mi'gmaq aux ressources naturelles, à la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités et au droit des Mi'gmaq à l'autodétermination. Durant son mandat au Conseil, Troy a également été membre fondateur du Mi'gmawei Mawiomi de 2000 à juin 2004.

Table des matières

OVERVIEW	5
Section 1. PRINCIPLES AND GOALS.....	6
Section 1.01 Principles.....	6
Section 1.02 Goals.....	7
Section 2. DESIGN AND SCOPE	8
Section 2.01 Scope	9
Section 2.02 Initial Determination of Potentially Interested Indigenous Groups	9
(a) Local Indigenous Communities – Tier 1.....	10
(b) Bordering Indigenous Groups – Tier 2.....	10
(c) Regional Indigenous Groups – Tier 3	11
Section 2.03 Confirmation of Indigenous Groups for Engagement.....	12
Section 3. ENGAGEMENT PROCESS	14
Section 3.01 Indigenous Engagement Team	15
Section 3.02 Engagement Tools.....	16
Section 4. PROGRAM IMPLEMENTATION.....	17
Section 4.01 Sharing Project Information.....	17
Section 4.02 Gathering Input.....	18
(a) Funding Agreements	18
Section 4.03 Traditional Ecological Knowledge and Land Use	20
(a) Integration of Traditional Knowledge	21
Section 5. INDIGENOUS ECONOMIC OPPORTUNITIES.....	22
Section 5.01 Indigenous Contracting and Employment Program	22
(a) Program Overview.....	23
(b) Contractor Qualifications Assessment.....	24
(c) Partnership Support and Indigenous Evaluation Criteria.....	24
(d) Contract Award.....	25
(e) Construction and Contract Monitoring	25
Section 5.02 Capacity Development and Training	25
Section 5.03 Community Investment	26
Section 6. ENGAGEMENT PROGRAM OUTCOMES.....	27
Section 6.01 Issues, Concerns, and Responses.....	27
Section 6.02 Mitigation and Issue Resolution	28

NAVECO POWER

Section 6.03 Notification of Activities29

Section 7. OPERATIONS30



Vue d'ensemble

Le plan de participation des autochtones consiste à interagir avec les dirigeants et les organisations autochtones susceptibles d'être affectés par le projet. Le plan de participation des Autochtones du projet a été élaboré pour anticiper, éviter, atténuer et gérer les effets potentiels du projet sur l'exercice des droits et des intérêts des peuples autochtones ou issus de traités.

Le plan de participation des autochtones du projet comprend des détails sur :

- les principes directeurs et objectifs du programme ;
- la conception et la portée du programme ;
- la mise en œuvre du plan d'engagement, y compris :
 - les activités d'engagement à ce jour,
 - les problèmes et préoccupations,
 - les mesures élaborées pour régler les problèmes découlant du processus de mobilisation,
 - le potentiel des opportunités économiques,
 - les résultats de l'engagement à ce jour, et,
 - les plans d'activités d'engagement en cours.

Naveco reconnaît et respecte la préférence des communautés et des organisations individuelles à traiter d'une manière qui distingue leur identité autochtone. Dans ce document, le terme de « groupes autochtones » est utilisé pour faire référence à plusieurs communautés et peut englober des communautés ou des organisations autochtones qui pourraient être potentiellement affectées ou intéressées par le projet. Les organisations comprennent des conseils tribaux et des organisations provinciales-territoriales.

Section 1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Section 1.01 Les principes

Le plan de mobilisation des populations autochtones s'inspire des valeurs de confiance, d'intégrité, de performance et de durabilité de Naveco.

Les principes suivants guident l'approche de Naveco en matière d'engagement des peuples autochtones :

- Bâter des relations respectueuses, promouvoir une communication ouverte et une sensibilisation culturelle sont essentiels au succès commercial de Naveco. Naveco applique ces mêmes principes dans son travail en lien avec les communautés indigènes.
- Nous employons une main-d'œuvre diversifiée, inclusive et qui s'efforce d'être représentative des communautés dans lesquelles nous travaillons en cherchant à recruter des employés autochtones de manière proactive.
- En cherchant à augmenter les opportunités commerciales pour ses partenaires autochtones et à renforcer les capacités de la communauté des affaires autochtone.
- En investissant dans des programmes communautaires qui favorisent la sensibilisation culturelle et le développement des compétences afin d'accroître la participation de la main-d'œuvre et le sens aigu des affaires. L'investissement de Naveco peut prendre la forme de contributions en nature.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'engagement des peuples autochtones pour chaque projet Naveco faisant lien avec une communauté/direction autochtone.

Section 1.02 Objectifs

Les objectifs du plan d'engagement des populations autochtones de Naveco sont les suivants :

- établir et maintenir des relations positives à long terme avec les communautés et les organisations autochtones potentiellement touchées par le projet,
- développer des informations opportunes et précises pour permettre un engagement informé, efficace et significatif avec les communautés,
- identifier les protocoles et pratiques d'engagement communautaire acceptables,
- veiller à ce que la contribution et les préoccupations des groupes autochtones soient rassemblées, comprises et intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet, y compris, le cas échéant, l'évaluation environnementale et socioéconomique (ESA),
- appuyer la participation (p. ex., financement de la capacité et partage de l'information) des collectivités et des organisations autochtones aux processus de réglementation,
- dans la mesure du possible, intégrer les connaissances traditionnelles à la conception du projet et aux mesures d'atténuation,
- veiller à ce que les groupes autochtones sachent que leur participation a influencé la planification du projet, y compris l'ESA,
- s'assurer que les préoccupations et les problèmes concernant les effets potentiels liés aux groupes autochtones sont documentés et traités,
- identifier le potentiel en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de passation de marchés, et,
- faciliter la communication continue qui se poursuit tout au long de la construction et des opérations du projet.

Les connaissances acquises dans le cadre du processus de participation des peuples autochtones sont communiquées aux disciplines appropriées tout au long du projet.

Section 2. CONCEPTION ET PORTÉE

Le plan de participation aux populations autochtones de Naveco s'adapte en permanence à la nature, à l'emplacement, aux effets potentiels du projet, ainsi qu'aux intérêts et aux préoccupations des groupes autochtones. Bien que les principes sous-jacents restent les mêmes, l'objectif, la portée et le degré d'engagement varient en fonction du potentiel d'effets et des intérêts de chaque groupe autochtone. Les facteurs qui ont influencé le Plan de participation des autochtones sont les suivants :

- Composantes du projet,
- emplacement géographique du projet, et,
- Groupes autochtones potentiellement concernés ou intéressés par le projet.

Le plan de participation des autochtones respecte ainsi que, dans la mesure du possible, les traditions et les protocoles propres à chaque groupe autochtone. Bien que Naveco s'engage généralement avec les communautés autochtones individuellement, certains groupes autochtones préfèrent être représentés par un conseil tribal ou une organisation provinciale-territoriale. Lorsque cela est demandé, Naveco communique directement avec l'organisation identifiée.

Le plan de participation des peuples autochtones offre aux groupes autochtones la possibilité de :

- fournir des informations pertinentes pour le projet,
- recevoir et discuter des informations du projet,
- poser des questions et demander des informations plus détaillées dans des domaines d'intérêt, et,
- identifier et communiquer les intérêts et les préoccupations.

Naveco travaillera en collaboration avec les communautés et les organisations autochtones pour traiter les problèmes liés au projet par le biais de la conception du projet ou de changements opérationnels, dans la mesure du possible, et fournira des informations sur la manière dont leur contribution a influencé les modifications apportées à la conception du projet. Naveco discutera avec les groupes autochtones des mesures proposées pour éviter, atténuer ou gérer les effets potentiels du projet.

Section 2.01 Portée

Le projet est situé sur le comté de Gloucester (sur Pokeshaw, Grand Anse, Anse Bleue et Bertrand) sur un 1, site de 400 acres. Plusieurs groupes autochtones voudront en savoir plus sur la portée, les installations, les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet. Le plan d'engagement des peuples autochtones est conçu pour favoriser un dialogue productif et un échange d'informations avec les communautés et les organisations intéressées par le projet.

Bien que de nombreuses activités d'engagement soient similaires dans les différentes provinces et que les informations globales sur le projet soient cohérentes, des informations régionales spécifiques sont fournies à chaque groupe autochtone, décrivant les composantes pertinentes du projet - éoliennes ou lignes de transport avec leurs installations associées. Les bulletins d'information, les courriels, le matériel, les présentoirs et les portes ouvertes sont fournis en anglais ou en français, selon les préférences.

Section 2.02 Détermination initiale des groupes autochtones potentiellement intéressés

Pour identifier une liste initiale de communautés autochtones, Naveco a mené une recherche documentaire afin d'évaluer la proximité de la zone du projet avec :

- Les réserves indiennes telles qu'elles apparaissent dans le registre des terres indiennes,
- les terres identifiées publiquement comme ou associées à des traités, droits fonciers issus de traités, revendications globales ou particulières, ou d'autres terres pour lesquelles un groupe autochtone demande la désignation de réserve en vertu de la Politique sur les ajouts aux réserves et la création de réserves,
- les zones précédemment identifiées par les communautés ou organisations autochtones comme des terres utilisées par leurs membres pour des activités traditionnelles telles que la chasse, la pêche ou la récolte, ou des zones potentielles d'importance sacrée et spirituelle.

Naveco a également identifié les limites régionales des zones traversées par les composantes du projet.

Naveco a identifié des communautés autochtones situées dans une zone d'environ 200 km et des organisations susceptibles de s'intéresser au projet. Les communautés autochtones situées à environ 50 km du centre du projet (ou zone de 100 km) ont été identifiées comme des communautés potentiellement affectées. Les sections suivantes décrivent la raison d'être et les critères pour l'identification initiale des communautés et organisations autochtones.

(a) Communautés autochtones locales - Niveau 1

Les communautés autochtones locales sont définies comme des communautés situées dans un rayon de 25 km des deux côtés du projet (ou dans une zone de 50 km). La zone de 50 km comprend les réserves indiennes, les terres TLE et, le cas échéant, les territoires traditionnels revendiqués, situés géographiquement dans la zone de 50 km.

Certaines communautés et organisations autochtones situées géographiquement en dehors de la zone des 50 km ont été classées comme groupes autochtones locaux car elles ont revendiqué des territoires traditionnels ou des intérêts établis dans la zone des 50 km. Certains groupes autochtones locaux situés à la limite extérieure de la zone de 50 km pourraient être reclassés en tant que groupes autochtones frontaliers, en fonction de l'étendue prévue des effets liés au projet et des zones connues de l'exercice des droits et des intérêts.

Naveco engage activement les groupes autochtones locaux concernant le projet. Les représentants de projet s'efforcent de rencontrer fréquemment (et à la demande) ces groupes autochtones pour suivre de près leurs demandes, questions, commentaires, intérêts et préoccupations, et y répondre.

Les présentations régulières du projet aux gouvernements autochtones ou à l'organe directeur compétent du groupe autochtone comprennent des réunions individuelles et en face à face avec les représentants désignés, ainsi que des réunions communautaires. Les groupes autochtones locaux recevront des trousseaux d'information sur le projet contenant du matériel et se verront proposer des ressources pour les aider à participer au processus de participation, notamment la possibilité de rassembler les connaissances traditionnelles.

(b) Groupes autochtones limitrophes - Niveau 2

Les communautés autochtones frontalières sont définies comme des communautés ou des organisations situées au-delà de 25 km du projet jusqu'à une distance approximative de 50 km de la limite du site du projet (ou zone de 100 km). Bien que ces communautés autochtones ne se trouvent pas dans la zone locale, elles peuvent être reclassées en tant que groupe autochtone local.

Cette zone d'engagement autochtone comprend :

- Groupes autochtones dotés de réserves indiennes, de terres TLE, de territoires revendiqués et de terres visées par un traité dans la zone des 100 km, et
- organisations, agences et autorités d'engagement déléguées ayant des intérêts autochtones établis dans la zone des 100 km.

L'approche d'engagement avec les groupes autochtones frontaliers est généralement cohérente avec les groupes autochtones locaux au cours des premières étapes. Les groupes autochtones limitrophes sont activement engagés et les représentants du projet s'efforcent de rencontrer ces groupes fréquemment (et sur demande) afin de suivre de près, de suivre et de répondre à leurs demandes, questions, commentaires, intérêts et préoccupations. Les présentations régulières du projet aux gouvernements autochtones ou à l'organe directeur compétent du groupe autochtone comprennent des rencontres individuelles et en face à face

100-320 rue Queen, Fredericton, N.B. E3B 1B2 | 506-804-1080 | www.naveco.ca

avec les représentants désignés et des réunions communautaires. Ces groupes autochtones recevront des trousseaux d'information et du matériel relatifs au projet et se verront proposer des ressources pour les aider à participer au processus de participation.

(c) Groupes autochtones régionaux - Niveau 3

Les groupes autochtones régionaux sont définis comme des communautés ou des organisations qui ne seront probablement pas touchées par le projet en raison de leur distance par rapport aux frontières du projet ou de l'absence d'intérêt connu pour la zone du projet. Géographiquement, ces groupes autochtones sont situés à plus de 50 km du projet et à une distance approximative de 100 km de la frontière du projet (ou d'une zone de 200 km). Ces groupes autochtones ne font pas partie des zones locales ou frontalières.

Cette zone d'engagement autochtone comprend :

- les groupes autochtones avec réserves autochtones, terres TLE, territoires traditionnels revendiqués, dans la zone des 200 km,
- les organisations, agences et autorités d'engagement déléguées ayant des intérêts autochtones établis dans la zone des 200 km,
- les organisations provinciales, politiques ou de traités qui pourraient être touchées par d'autres actifs, projets ou opérations de Naveco ou qui ont un intérêt dans ceux-ci.

Les groupes autochtones régionaux recevront les informations du projet, à la demande. Au début et à l'occasion, selon ce qui est jugé approprié, on communique avec ces groupes autochtones par téléphone ou par courriel pour confirmer qu'ils sont au courant du projet ou de son évolution et réalisation, ainsi que pour déterminer s'ils ont des questions ou des préoccupations. Les contacts avec ces groupes autochtones sont suivis, bien que ces groupes autochtones ne fassent pas l'objet d'une surveillance aussi intensive que les groupes autochtones locaux ou limitrophes.

Après la phase initiale d'identification, certains groupes autochtones pourraient ensuite être ajoutés en tant que groupes autochtones régionaux à la suite de leur auto-identification ou en réponse à des modifications apportées à la portée du projet. Le processus d'identification et de classification des groupes autochtones locaux, frontaliers et régionaux se déroulera tout au long du projet.

Section 2.03 Confirmation des groupes autochtones pour l'engagement

La détermination initiale des groupes autochtones potentiellement touchés a abouti à l'identification de 11 communautés et organisations autochtones locales, limitrophes et régionales. Cette liste initiale sera utilisée pour confirmer l'intérêt potentiel pour le projet.

	Communautés ou organisations autochtones	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1	Première nation d'Eel Ground (Natoaganeg)			<input checked="" type="checkbox"/>
2	Première nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)			<input checked="" type="checkbox"/>
3	Première nation Elsipogtog (Big Cove)			<input checked="" type="checkbox"/>
4	Esgenoôpetitj Indigenous (Burnt Church)		<input checked="" type="checkbox"/>	
5	Gouvernement Listuguj Mi'gmaq (Listuguj)			<input checked="" type="checkbox"/>
6	Metepenagiag Nation Mi'kmaq (Red Bank)			<input checked="" type="checkbox"/>
7	Micmacs de Gesgapegiag (Maria)			<input checked="" type="checkbox"/>
8	Autochtone Pabineau (Oinpegitjoig)		<input checked="" type="checkbox"/>	
9	North Shore Micmac District Council			<input checked="" type="checkbox"/>
10	Mi'gmawe'l T'plutaqqn Inc.			<input checked="" type="checkbox"/>
11	Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi			<input checked="" type="checkbox"/>

Une fois l'accord d'achat d'énergie signé avec le service public (PPA), Naveco contactera les dirigeants autochtones et les organisations représentatives en personne, par téléphone et par courriel pour les informer respectueusement de l'annonce prochaine du projet, pour présenter l'équipe du projet, échanger leurs coordonnées et confirmer leur intérêt dans le projet. Ce processus aidera à valider et à mettre à jour la liste initiale de contacts et de groupes autochtones.

Suite au contact initial, Naveco enverra une lettre et une carte aux organisations clés (y compris la liste initiale des communautés et des organisations autochtones) et aux ministères. Pour ce projet, ces départements comprendront :

- Crown and Indigenous Relations et Affaires du Nord Canada,
- Services autochtones Canada, et,
- le ministre responsable des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick.

Des contacts seront également établis avec les ministères et organismes responsables des questions relatives à la consultation de la Couronne, à l'environnement, au développement foncier et au développement économique. Certains organismes fédéraux et provinciaux peuvent fournir des ressources générales pour faciliter le processus de recherche et de détermination. Ce processus d'identification supplémentaire était destiné à :

- Fournir à l'équipe de projet des informations à jour sur les groupes autochtones susceptibles d'être concernés par le projet ou intéressés par celui-ci,
- Rechercher des conseils sur l'exactitude de la liste initiale des groupes autochtones identifiés comme pouvant être affectés ou intéressés par le projet, et,
- Aider à identifier d'autres groupes autochtones potentiellement concernés ou intéressés par le projet.

Tout au long de la phase de développement, Naveco apportera des modifications à la liste de participation initiale et affinera le projet.

Section 3. PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Le plan d'engagement des peuples autochtones est itératif et est utilisé pendant toute la durée du projet. Le processus itératif comprend les éléments suivants :

- partager les informations du projet,
- recueillir des commentaires, offrir des ressources et établir des accords pour appuyer le processus de mobilisation,
- identifier les opportunités et développer des programmes pour soutenir les bénéficiaires liés au projet ou les initiatives communautaires,
- répondre aux commentaires et aux questions, et,
- identifier les problèmes et élaborer des mesures pour éviter, atténuer ou gérer les effets potentiels.

Le processus d'engagement itératif vise à :

- déterminer et affiner la portée du processus de mobilisation et offrir des possibilités d'échange d'informations,
- appuyer l'engagement avec les collectivités et les organisations identifiées en offrant un financement de capacité pour les activités d'engagement de sorte que leurs dirigeants et leurs membres comprennent la nature et la portée du projet et échangent de l'information sur leurs préoccupations à l'égard du projet, y compris sur les répercussions que celui-ci pourrait avoir sur eux,
- développer des méthodes de communication pour rechercher et prendre en compte les commentaires sur le projet proposé et les sites des installations associées, les effets environnementaux et socio-économiques potentiels, ainsi que d'autres domaines potentiellement préoccupants,
- appuyer les efforts visant à recueillir et à documenter les savoirs traditionnels sur l'utilisation actuelle des terres, de l'eau et des ressources par les groupes autochtones,
- examiner et discuter les résultats des savoirs traditionnels ou d'autres études communautaires,
- recueillir des informations sur les intérêts de la communauté pour identifier les opportunités de développement des capacités ou d'investissement communautaire,
- élaborer des stratégies pour la passation de marchés, l'emploi et d'autres opportunités économiques,
- documenter et enregistrer les problèmes liés au projet en fonction des effets potentiels;
- rendre compte aux groupes autochtones de la mise à jour de l'information sur le projet au fur et à mesure qu'elle devient disponible afin de répondre aux questions et aux préoccupations ou d'y répondre,
- fournir des informations et des mises à jour aux groupes autochtones afin d'assurer la compréhension et le soutien des mesures d'atténuation proposées,
- dans la mesure du possible, chercher à résoudre les problèmes liés au projet par la conception du projet ou des modifications opérationnelles, et,
- traiter les intérêts, questions ou préoccupations en suspens par le biais d'audiences réglementaires ou par d'autres moyens.

Section 3.01 Équipe d'engagement autochtone

L'équipe d'engagement autochtone Naveco facilite la consultation avec les groupes autochtones depuis l'engagement initial et la logistique jusqu'à l'aide aux activités sur le terrain, l'examen et la synthèse des données recueillies, la consultation sur les données compilées, l'achèvement des rapports de synthèse, l'examen des rapports pour inclusion dans l'évaluation et l'examen environnementaux, la finalisation et la soumission de l'évaluation environnementale.

Sur le terrain, l'équipe d'engagement autochtone engagera les peuples autochtones à établir et à améliorer les relations, à fournir des informations, à convenir d'un certain nombre d'activités d'engagement, y compris les activités liées aux savoirs traditionnels et le financement des capacités pour les mener, et en général à recevoir et à traiter les commentaires et préoccupations exprimés par les groupes autochtones dans les régions respectives.

L'équipe est également responsable de la collecte des informations, de la coordination des études des savoirs traditionnels communautaires et de la facilitation des discussions sur les informations du projet, les opportunités économiques potentielles et les mesures visant à éviter, atténuer ou gérer les éventuels effets.

Section 3.02 Outils d'engagement

Pour mettre en œuvre le plan de mobilisation, Naveco utilise un large éventail d'activités et d'outils de communication pour faire participer les groupes autochtones. Des activités d'engagement sont menées et le matériel est fourni en anglais et/ou en français. Ces activités et matériels incluent :

- lettres et courriels spécifiques au projet,
- communiqués de presse,
- brochures et cartes spécifiques au projet,
- fiches techniques spécifiques au projet,
- brochures d'associations industrielles,
- des présentations,
- des réunions en face à face,
- des appels téléphoniques,
- portes ouvertes publiques,
- notifications des journées portes ouvertes,
- annonces dans les journaux, à la télévision et à la radio,
- site web du projet,
- courriel du projet,
- numéro de téléphone sans frais du projet,
- forums de médias sociaux Naveco (Facebook, LinkedIn, Blog, Twitter, YouTube),
- carte de demande d'information,
- Bulletins d'information sur le projet.

En plus des outils de communication utilisés à l'échelle du projet pour partager des informations, les outils et activités de communication suivants sont explicitement utilisés pour faire participer les groupes autochtones :

- données SIG et fichiers de formes, sur demande,
- cartes surdimensionnées, et,
- séances d'information communautaires et groupes de travail techniques.

Ces activités, ainsi que les outils de communication associés, sont utilisés tout au long de la phase de mise en œuvre du plan de mobilisation et sont mis à jour au besoin.

Section 4. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Naveco engagera les groupes autochtones potentiellement concernés ou intéressés par le projet une fois que le projet aura reçu l'aval de son agent. Comme indiqué sur la section 2.2, Détermination initiale des groupes autochtones potentiellement intéressés, Naveco a commencé dès le début à contacter les dirigeants autochtones et les organisations représentatives pour présenter et confirmer leur intérêt potentiel pour le projet.

Section 4.01 Partage d'informations sur le projet

Le jour de l'annonce du projet, Naveco publiera un communiqué de presse sur le lancement du projet, qui initie les activités de mobilisation. Le même jour, un site Web du projet, un téléphone sans frais du projet et une adresse électronique du projet seront lancés.

L'équipe de mission pour les populations autochtones assurera un suivi avec des courriels et des appels téléphoniques pour confirmer la réception des informations, répondre aux questions initiales, noter toute préoccupation ou tout intérêt partagé concernant le projet ou la mission en cours. Si des communautés ou des organisations autochtones souhaitent se rencontrer pour en savoir plus sur le projet, une réunion sera organisée pour présenter les informations suivantes :

- des cartes préliminaires montrant le site et les segments proposés du couloir d'interconnexion de transport à proximité des terres de réserve, des grands centres, des villes, des routes, des plans d'eau ou d'autres points de repère dans la zone pertinente pour le groupe autochtone spécifique, et
- une présentation PowerPoint pour fournir une vue d'ensemble du projet.

Pendant toute la durée du projet, Naveco continuera à fournir des informations mises à jour, pour répondre aux questions et recueillir des commentaires.

Un dossier d'information sur le projet sera assemblé dans le but de répondre à certaines des questions suivantes. Les dossiers d'information comprendront les documents suivants :

- le profil d'entreprise Naveco,
- la brochure du projet : Projet Chaleur Ventus : une introduction,
- la brochure Naveco : Votre sécurité, notre intégrité,
- la brochure Naveco : Politique d'engagement des peuples autochtones, et
- la carte de demande d'information.

Ces informations seront fournies en anglais et/ou en français, en fonction des préférences régionales.

Section 4.02 Collecte des commentaires

Naveco travaillera avec les groupes autochtones pour recueillir leurs commentaires, identifier les intérêts et les préoccupations spécifiques. Chaque communauté ou organisation peut avoir différents processus ou moyens de collecter et de partager des informations. Naveco s'efforce de comprendre comment adapter ses méthodes de collecte d'informations auprès des communautés et des organisations, de comprendre les besoins ou processus spécifiques de chaque communauté ou organisation et de fournir des ressources pour soutenir les activités de mobilisation.

(a) Ententes de financement

Pour soutenir le processus d'engagement, Naveco mettra à la disposition des communautés et organisations autochtones plusieurs formes d'accord, qui sont discutées dans les sections suivantes.

(i) Lettre d'accord

Naveco offre des ressources initiales aux communautés et organisations autochtones pour soutenir la communication des informations initiales du projet afin de développer un processus d'engagement respectueux et efficace. La lettre d'intention (LOA) avait pour objectif de fournir un financement pour :

- permettre aux représentants d'assister aux réunions avec les représentants de Naveco et de fournir des informations en retour sur le projet,
- prendre des dispositions pour les présentations du projet,
- coordonner des réunions d'information, des réunions communautaires et d'autres événements directement liés au projet afin de fournir des informations et des commentaires,
- entreprendre d'autres activités selon les besoins pour échanger des informations, fournir des informations en retour, veiller à ce que Naveco soit informée de la situation, des besoins et des intérêts de la communauté et de l'organisation autochtones en rapport avec le projet.

(ii) Accord de financement des communications et de l'engagement

Naveco informera les groupes autochtones que la lettre d'accord est une offre initiale de ressources et que des fonds supplémentaires pourraient être disponibles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'engagement complet. L'entente de financement des communications et de l'engagement (AECF) a été élaborée pour :

- fournir un cadre permettant à Naveco et aux communautés ou organisations autochtones de partager des informations et d'avoir des discussions sur :
 - a. le projet,
 - b. effets potentiels du projet,
 - c. leur utilisation des terres, des ressources et des effets éventuels du projet sur leur utilisation, et
 - d. les mesures qui peuvent être prises pour éviter, minimiser ou gérer les effets potentiels du projet
- recueillir des informations directement auprès des communautés ou organisations autochtones, dans la mesure du possible, afin de fournir des informations sur les impacts potentiels du projet sur les groupes autochtones et sur la manière dont elles ont été traitées,
- se conformer aux exigences réglementaires du projet en ce qui concerne la consultation des groupes autochtones; et,
- fournir un financement raisonnable pour aider les communautés et les organisations autochtones à participer aux activités susmentionnées.

Les activités de mobilisation proposées dans le CEFA comprennent les suivantes :

- réunions d'engagement à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire,
- réunions de dirigeants communautaires,
- groupes de travail techniques régionaux consacrés à des sujets d'intérêt spécifiques,
- collecte d'informations sur les savoirs traditionnels,
- évaluation de l'impact sur la communauté,
- résumé du rapport sur les problèmes détaillant les problèmes ou préoccupations particuliers et proposant des mesures pour les résoudre, et,
- activités de développement économique visant à explorer les opportunités liées au développement économique, à l'éducation et à la formation, à l'emploi, aux besoins en ressources et aux investissements communautaires liés au projet.

Section 4.03 Savoir écologique traditionnel et utilisation des terres

Dans le cadre du processus d'engagement du projet, Naveco a conçu un programme de collecte d'informations sur les savoirs traditionnels.

L'objectif principal du programme de savoirs traditionnels du projet est de rassembler des informations sur ces savoirs afin d'aider à identifier les effets potentiels du projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt identifié pour les communautés ou organisations autochtones. Le programme de savoirs traditionnels du projet vise à :

- impliquer les communautés ou organisations autochtones le plus tôt possible dans la planification du projet,
- présenter officiellement le projet aux communautés ou organisations autochtones et fournir des informations initiales,
- communiquer les modifications importantes pertinentes au projet,
- fournir des mises à jour continues du projet, y compris la communication à propos du projet et du calendrier réglementaire prévu,
- identifier et discuter des préoccupations concernant le projet le plus tôt possible,
- rechercher et examiner activement les commentaires relatifs au projet, notamment,
- choix du site et choix de l'installation,
- les effets environnementaux négatifs potentiels et les effets socio-économiques potentiels, ainsi que la proposition de mesures pour éviter, atténuer ou gérer d'une autre manière les effets négatifs potentiels du projet,
- identifier les sites d'importance culturelle et historique,
- identifier et prendre en compte les effets négatifs potentiels sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles (utilisation traditionnelle des terres [UTT]),
- obtenir des connaissances écologiques locales et traditionnelles (TEK).

Naveco comprend que l'UTT est l'utilisation identifiée de terres à des fins traditionnelles par une communauté ou une organisation autochtone. Le savoir écologique traditionnel est l'ensemble des connaissances détenues par une communauté ou une organisation au nom de ses membres sur son territoire traditionnel, ou les terres que les membres de la communauté ou de l'organisation ont utilisées au fil du temps (par exemple, modèles de migration de la faune sauvage, croissance de la végétation).

Les documents d'orientation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) (2013) font référence aux connaissances traditionnelles autochtones (CTA). Pour ce projet, Naveco a adopté une définition large et inclusive qui prend en compte les informations clés recherchées par les autorités de réglementation et les groupes autochtones concernés.

La mise en œuvre du programme des savoirs traditionnels est également guidée par les objectifs du plan d'engagement autochtone pour le projet, de sorte que Naveco intégrera les commentaires et les informations sur les préoccupations, y compris les informations locales sur les savoirs traditionnels, dans le processus de planification afin d'élaborer des mesures appropriées pour éviter, atténuer ou autrement gérer les effets négatifs potentiels du projet.

(a) Intégration des connaissances traditionnelles

Les informations sur les savoirs traditionnels ont été et continueront d'être rassemblées par divers moyens et méthodes, notamment :

- l'examen et la synthèse des informations existantes sur les savoirs traditionnels des communautés ou des organisations,
- des ateliers, ateliers de cartographie, ateliers techniques,
- des entretiens individuels,
- une reconnaissance aérienne,
- un travail de terrain au sol,
- une recherche biophysique sur le terrain, et,
- une participation continue aux programmes de surveillance et de suivi.

Les informations incorporées dans la demande de projet et dans l'ESA reflètent l'étape préliminaire de la plupart des discussions et des négociations avec les groupes autochtones. Le projet ESA prend également en compte et indique les informations sur les savoirs traditionnels accessibles au public jugées utiles pour l'évaluation des effets potentiels liés au projet.

Naveco mettra en œuvre son programme de collecte d'informations sur les savoirs traditionnels dans le but de collecter et d'évaluer les informations sur l'UTT et les savoirs traditionnels qui informeront l'ASE. Les méthodes d'intégration et d'application des informations disponibles sur les savoirs traditionnels sont décrites dans l'ESA.

Des protocoles et des processus sont développés entre Naveco, ses consultants en environnement et chaque groupe autochtone participant au programme de savoirs traditionnels du projet.

Les informations considérées comme confidentielles soumises par les communautés et les organisations autochtones ne figureront toutefois pas au dossier public, mais seront utilisées pour éclairer l'élaboration de stratégies d'atténuation.

Section 5. OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES AUTOCHTONES

Le projet est susceptible de fournir des opportunités économiques aux communautés ou organisations autochtones, notamment des initiatives visant à soutenir l'emploi, la formation, la passation de marchés, le développement des entreprises et les investissements communautaires dans le cadre de sa politique relative aux contrats et à l'emploi des autochtones. Naveco fera appel aux communautés et organisations autochtones pour identifier les opportunités économiques pertinentes pour chaque communauté ou organisation. Les sections suivantes décrivent les opportunités économiques développées et mises en œuvre.

Section 5.01 Programme de recrutement et d'emploi des autochtones

Naveco soutient les communautés locales en fournissant des contrats et des opportunités d'emploi à des entreprises autochtones et locales qualifiées. Naveco est guidée par le programme ICE (Indigenous Contracting and Employment) de Naveco, conçu pour respecter les engagements pris dans le cadre de la politique d'engagement des entreprises de la société et s'appliquer à tous les projets Naveco.

Naveco mettra en œuvre un plan de passation de marché autochtone conforme aux deux politiques susmentionnées. L'équipe de passation de marchés autochtone rencontre les communautés autochtones et cherche à identifier les opportunités économiques spécifiques à la mesure de leurs capacités. Généralement, l'embauche se fait par l'intermédiaire d'un contractant principal. Naveco tentera de faire correspondre les entreprises autochtones aux opportunités de sous-traitance en engageant des discussions avec chaque communauté et organisation.

Un aperçu de l'approche de Naveco et des types d'opportunités de passation de marchés pouvant être disponibles est présenté dans la Politique d'engagement des populations autochtones de Naveco. La section suivante décrit les principales étapes et objectifs du programme de recrutement et d'emploi des peuples autochtones.

(a) Aperçu du programme

Les étapes initiales du programme de recrutement et d'emploi des peuples autochtones sont les suivantes :

- rencontrer des communautés et des organisations autochtones afin de leur faire connaître les pratiques du programme de recrutement et d'emploi des populations autochtones de Naveco, et,
- fournir un aperçu détaillé du projet, qui comprendra une étendue précise des travaux pouvant être utilisés pour déterminer les zones de possibilités économiques permettant de soutenir les étapes de construction et de mise en service du projet.

Développement - La phase de développement nécessite des services spécialisés tels que l'ingénierie des infrastructures d'énergie renouvelable, les services géotechniques, environnementaux et fonciers. La plupart des travaux préparatoires sont effectués par des contractants principaux spécialisés. Au cours de cette phase, les entrepreneurs autochtones et locaux disposent de possibilités de passation de marchés généralement sous-traitées par le contractant principal. Les opportunités de passation de marchés comprennent :

- l'arpentage et la géotechnique
- les études sur l'UTT et le TEK
- Surveillance de la faune
- Surveillance des mammifères marins
- Déneigement
- Transport
- Locations d'équipement
- Construction de routes d'accès
- Le brossage et le nettoyage

Pré-construction : la phase de pré-construction comprend la préparation du site, la construction de la route d'accès et les infrastructures. Au cours de cette phase, les entrepreneurs autochtones et locaux fournissent souvent les services suivants.

- Dégagement de l'emprise
- Services de soutien
- Préparation du site
- Infrastructure temporaire
- Construction de la route d'accès
- Matériel lourd
- Location d'équipement
- Services de conciergerie
- Réserve de carburant
- Contrôle de la circulation
- Services géotechniques
- Services environnementaux

Construction - La phase de construction est la période pendant laquelle la plupart des travaux du projet ont lieu. En tant que tel, davantage de possibilités de passation de marchés sont disponibles pour les entrepreneurs autochtones et locaux au cours de cette phase. Les possibilités sont les suivantes :

- Les services de sécurité
- Le services médicaux
- Le transport du matériel
- Le transport affrété
- Les métiers spécialisés
- L'installation de la tour
- Les travaux électriques et mécaniques
- Le services environnementaux
- La location et le crédit-bail d'équipement
- Contrôle de la circulation

- Les services de sécurité
- Les services de déchets et d'égouts
- La fourniture des consommables
- La surveillance de la construction
- Les services d'expédition
- Réserve de carburant
- Le nettoyage du site
- La remise en état

Opérations : pendant la phase d'exploitation, moins de contrats sont disponibles pour les entrepreneurs locaux et autochtones.

- Le nettoyage du site
- Le transport de l'eau
- La maintenance du site
- La fourniture des consommables
- La maintenance et la réparation des éoliennes
- La lutte contre les mauvaises herbes, les rongeurs et les parasites
- La remise en état
- La restauration

(b) L'évaluation des qualifications du contractant

L'évaluation et la détermination de l'intérêt des qualifications, de la capacité et de l'état de préparation du contractant comportent les étapes suivantes :

- recueillir des informations sur les entrepreneurs autochtones ou leurs partenaires de coentreprise qui pourraient correspondre aux biens ou aux services requis pour le projet,
- offrir une évaluation de l'état de préparation des entreprises avant la construction,
- en collaboration avec les groupes autochtones, élaborer une base de données sur les entrepreneurs autochtones pouvant être utilisée par les principaux entrepreneurs du projet et d'autres partenaires de l'industrie, et,
- engager les associations de l'industrie, les bureaux de la formation et de l'emploi et les ressources humaines pour évaluer les qualifications et la disponibilité de la main-d'œuvre disponible.

(c) Soutien aux partenariats et critères d'évaluation autochtones

Les étapes de la phase de support du partenariat et de l'évaluation du contractant autochtone comprennent :

- la fourniture aux contractants principaux potentiels d'une liste des contractants affiliés à des groupes autochtones locaux à prendre en compte pour le travail sur le projet,
- l'organisation et la participation à des réunions avec des groupes autochtones et des contractants principaux potentiels afin d'identifier les contacts dans les communautés et organisations autochtones pour l'emploi et les contrats,
- l'ajout des clauses de participation économique autochtone dans les contrats de Naveco,
- l'encouragement et l'aide à tous les entrepreneurs principaux pour maximiser la participation des Autochtones locaux grâce à des emplois directs et des

possibilités de sous-traitance pendant les phases de pré-construction et de construction du projet,

- l'exigence que chaque entrepreneur principal en construction soumette un plan d'inclusion autochtone, et,
- l'ajout de la participation autochtone comme critère d'évaluation lors de l'évaluation et de l'attribution des contrats principaux.

(d) Attribution du contrat

Le processus d'attribution du contrat comprend les étapes suivantes :

- informer les groupes autochtones des entrepreneurs principaux retenus, et,
- organiser des réunions de compte rendu avec les entrepreneurs autochtones non retenus pour les aider à comprendre pourquoi ils n'ont pas été sélectionnés et fournissez des informations en retour.

(e) Surveillance de la construction et des contrats

Le processus de surveillance de la construction et des contrats comprend les étapes suivantes :

- fournir une personne-ressource spécialisée pour assurer la liaison entre les groupes autochtones et les entrepreneurs principaux en matière de construction afin de faciliter une communication efficace,
- fournir des conseils et un soutien aux entrepreneurs principaux, aux communautés et aux organisations autochtones tout au long de la phase de construction du projet,
- mettre en œuvre les conditions de tout accord de participation signé avec les communautés et les organisations autochtones,
- suivre et surveiller les investissements du projet dans la sous-traitance et l'emploi des autochtones,
- rencontrer les communautés et les organisations autochtones (à la demande ou selon les exigences contractuelles) pour examiner leur participation, et,
- organiser une réunion de bilan après la construction avec les communautés et les organisations autochtones sur les succès et les défis du projet.

Pour soutenir ce programme, Naveco a demandé à son équipe de la chaîne logistique de rencontrer des groupes et des entreprises intéressés pour discuter du programme de sous-traitance et d'emploi des autochtones. Une fois que les membres de l'équipe d'engagement autochtone ont établi une relation avec une communauté ou une organisation autochtone, les représentants de la chaîne d'approvisionnement se présentent et se présentent, offrant ainsi la possibilité de rencontrer la communauté ou l'organisation pour définir et présenter les objectifs du contrat avec les populations autochtones. programme.

Section 5.02 Développement des capacités et formation

Naveco reconnaît l'importance d'encourager et de permettre la participation de la communauté au projet. Naveco travaillera avec les groupes autochtones locaux afin de développer leur capacité à fournir un soutien et des ressources aux communautés. Cela soutient les objectifs à long terme de la communauté en matière de développement des

100-320 rue Queen, Fredericton, N.B. E3B 1B2 | 506-804-1080 | www.naveco.ca

compétences et de formation leur permettant de participer aux activités du projet. En collaboration avec les groupes autochtones locaux, Naveco continuera à travailler avec les communautés pour identifier les opportunités de développement des capacités.

Pour encourager et permettre la participation de la communauté au projet, Naveco a collaboré et continuera de collaborer avec les groupes autochtones locaux pour identifier les besoins en formation liés aux opportunités d'emploi pendant les phases de pré-construction, de construction et de post-construction du projet. Naveco et ses principaux sous-traitants travailleront ensuite avec la communauté ou l'organisation (par l'intermédiaire de leurs coordinateurs des ressources humaines, de leurs responsables de la formation et du développement économique locaux, ou d'un autre représentant responsable désigné) pour répondre aux exigences de formation définies dans le cadre de cet effort de collaboration.

Les exemples de formation offerts dans le passé comprennent le soutien et la formation sur la sécurité des véhicules de parrainage, la formation des premiers intervenants et le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Section 5.03 Investissement communautaire

Dans le cadre de son engagement communautaire, Naveco a élaboré une stratégie d'investissement dans les collectivités autochtones pour les collectivités situées à proximité de ses opérations prévues. En conséquence, Naveco a clairement défini trois domaines d'intervention pour les investissements communautaires :

- initiatives de soutien à la communauté qui rassemblent les communautés, développent le leadership et engagent les membres,
- la sécurité - des initiatives de financement qui permettent aux communautés de répondre efficacement aux besoins locaux, en mettant l'accent sur la préparation aux situations d'urgence, la prévention des accidents, l'éducation et la formation,
- l'environnement - travailler avec les organisations pour conserver l'habitat essentiel, protéger les espèces en péril et éduquer les individus sur l'importance de l'environnement.

Naveco a alloué des ressources internes destinées à soutenir la stratégie d'investissement communautaire. Naveco s'efforce de communiquer et d'allouer des fonds à diverses initiatives, programmes, événements communautaires et rassemblements culturels.

Section 6. RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Les informations sur l'engagement des peuples autochtones sont collectées et gérées dans une base de données conçue pour rendre compte des efforts de dialogue avec chaque groupe autochtone. Les informations collectées comprennent les éléments suivants :

- liste des groupes autochtones ayant reçu des informations spécifiques au projet,
- description du mode et du moment où les informations ont été fournies,
- dates et lieux des activités et des réunions tout au long du processus de mobilisation
- résumé des efforts de consultation et des résultats, en notant les préoccupations exprimées, y compris les préoccupations générales et spécifiques liées au projet concernant les effets négatifs potentiels du projet sur l'exercice des droits issus de traités ou des droits des peuples autochtones ou d'autres intérêts, et,
- description du suivi proposé avec les groupes autochtones, si nécessaire.

Section 6.01 Problèmes, préoccupations et réponses

Les problèmes définis par l'équipe de projet en tant que demandes spécifiques à un projet ont trait à divers sujets d'intérêt et peuvent être orientés tâche. Celles-ci incluraient, par exemple, un intérêt pour l'environnement, la sécurité et les opportunités économiques, ce qui pourrait être résolu en fournissant davantage d'informations ou en organisant des réunions de suivi avec le personnel technique pour une discussion plus approfondie.

Les préoccupations seront identifiées en fonction des effets négatifs potentiels du projet et seront gérées avec la diligence requise. Des processus seront en place pour identifier les problèmes et les atténuer en conséquence, dans la mesure du possible. Les mesures d'atténuation sont généralement discutées avec les groupes autochtones, qui sont informés des mesures prises pour atténuer leurs préoccupations.

Naveco mobilisera les Mi'gmawe'l T'plutaqqn et les communautés autochtones locales du Nouveau-Brunswick. Il est prévu que leurs préoccupations comprendront :

- la sécurité des éoliennes - pour des choses telles que les effets potentiels d'un déversement de pétrole,
- la perte d'oiseaux et de chauves-souris,
- les sites traditionnels et les zones de récolte,
- le développement économique, et,
- les possibilités d'emploi et de passation de marchés.

Section 6.02 Atténuation et résolution des problèmes

Les commentaires spécifiques aux projets reçus des groupes autochtones sont incorporés dans la conception, la planification et l'ESA du projet, dans la mesure du possible. Les informations recueillies sont examinées par des experts en discipline afin d'envisager des modifications du projet ainsi que d'autres facteurs d'équilibre non liés aux intérêts des groupes autochtones. Naveco élabore ensuite les mesures d'atténuation identifiées pour le projet en collaboration avec les groupes autochtones au cours du processus de mobilisation. Naveco répond aux problèmes et aux préoccupations soulevés par les mécanismes suivants :

- soutenir la collecte d'informations sur les savoirs traditionnels,
- examiner les informations sur les savoirs traditionnels afin de comprendre l'étendue et la profondeur des effets potentiels liés au projet identifiés par les groupes autochtones,
- dans la mesure du possible, apporter des modifications à la conception du projet ou à l'exploitation,
- rencontrer des groupes autochtones pour examiner les informations sur les savoirs traditionnels et discuter des options d'atténuation proposées, y compris des mesures d'atténuation standard et éprouvées mises au point par Naveco,
- élaborer le plan d'intervention ou d'atténuation pour traiter les problèmes et les préoccupations identifiés par les groupes autochtones, y compris un plan de protection de l'environnement, qui est appliqué pendant la phase de construction du projet,
- fournir des informations et des mises à jour aux communautés et organisations autochtones afin de faciliter une compréhension élargie des mesures d'atténuation proposées, et,
- poursuivre le dialogue sur les problèmes, les préoccupations et les mesures d'atténuation possibles, à mesure que les informations continuent d'être échangées et que des rapports de synthèse sont reçus des groupes autochtones.

Section 6.03 Notification des activités

Les groupes autochtones seront informés de la décision de construire le projet. Après notification, les communautés et organisations autochtones seraient contactées afin de déterminer si des réunions ou des briefings avant le début de la construction seraient utiles. Des lignes de communication ouvertes avec les groupes autochtones seront maintenues tout au long des phases de pré-construction et de construction du projet.

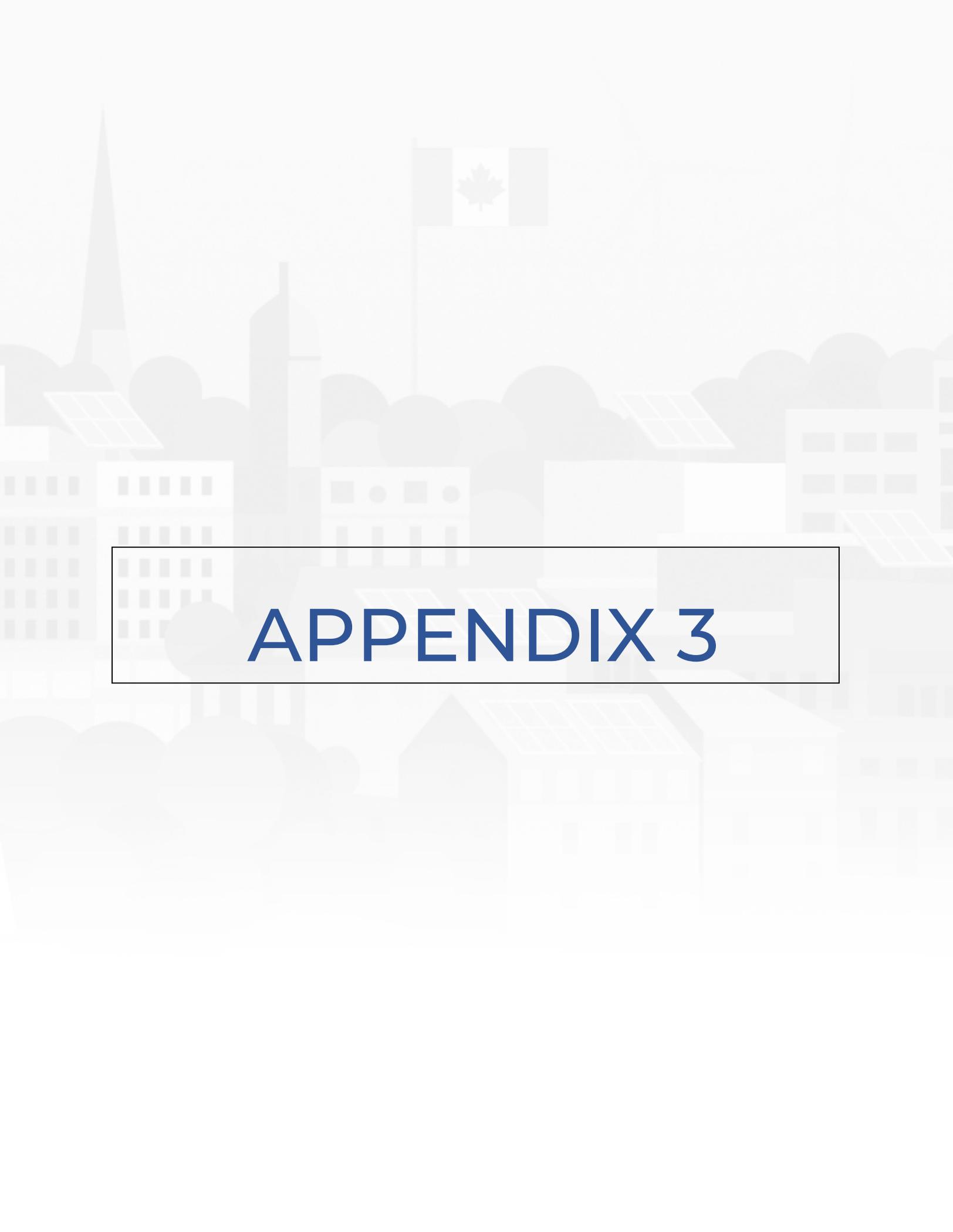
Des mesures d'atténuation fondées sur les conclusions des études sur l'UTFT et documentées dans les plans de protection de l'environnement finaux seront mises en œuvre pendant la phase de construction du projet. Des mesures d'atténuation spécifiques à un site seront appliquées en fonction des besoins et pourraient inclure des opportunités de surveillance des zones d'intérêt pré-identifiées pendant la construction.

Pendant la construction, les activités d'engagement en cours continueront d'utiliser diverses approches adaptées aux communautés et organisations autochtones impliquées dans le plan d'engagement. Naveco continuera également à mettre en œuvre et à suivre les engagements pour confirmer que ces activités sont terminées.

Section 7. Opérations

Après la construction, les activités d'engagement passeront de la construction aux opérations. L'équipe des opérations continuera à nouer et à entretenir des relations avec les groupes autochtones de la zone du projet.

Naveco élaborera un programme de sensibilisation du public qui sera mis en œuvre pour le projet une fois celui-ci en service. Ce programme facilite une communication cohérente et continue sur la sécurité, l'intégrité et les interventions d'urgence avec les groupes autochtones, les principales parties prenantes de la communauté et les parties intéressées, telles que les propriétaires fonciers, les représentants gouvernementaux, les excavateurs/entrepreneurs, les agences d'intervention d'urgence et le grand public.

A stylized, light gray background illustration of a cityscape. It features various buildings, some with solar panels on their roofs, and a prominent Canadian flag flying on a tall pole in the center. The style is flat and modern.

APPENDIX 3

Naveco Power Inc.

Politique d'engagement des peuples autochtones

2018

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

Table des matières

Section 1.	POLICY FRAMEWORK	5
Section 1.01	Background	5
Section 1.02	United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.....	6
Section 1.03	Canada's Truth and Reconciliation Commission (TRC)	9
Section 1.04	Values	10
Section 1.05	Application	11
Section 2.	POLICY STATEMENT	12
Section 3.	CORPORATE MEASURES	13
Section 3.01	Community Engagement	13
Section 3.02	Employment and Training	13
Section 3.03	Business Development	14
Section 3.04	Community Investment	16

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

Section 1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Section 1.01 Contexte général

Les peuples autochtones du Canada réclament une plus grande voix et une plus grande participation aux activités économiques qui se déroulent sur leurs terres. Les gouvernements autochtones ont démontré à maintes reprises qu'ils disposaient des ressources et de la capacité nécessaires pour influencer sur l'exécution des projets. Il est donc prudent d'impliquer les peuples autochtones dans un processus positif et proactif afin d'assurer la bonne exécution d'un projet.

La politique d'engagement autochtone de Naveco est basée sur les lois nationales et internationales existantes concernant les droits des peuples autochtones, telles qu'elles sont exposées dans la présente déclaration de principe.

« Chez Naveco, nous reconnaissons et apprécions les droits des peuples autochtones à la terre et aux ressources, leurs valeurs et la contribution des peuples autochtones à la construction d'une économie forte et résiliente. Nous engagerons les peuples autochtones et leurs gouvernements à soutenir et à contribuer au processus de réconciliation en respectant la vision du monde autochtone et en offrant des possibilités économiques là où et quand cela sera approprié. »

Amit Virmani, PDG de Naveco Power

Section 1.02 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le Canada a affirmé son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). La déclaration reconnaît aux peuples autochtones certains droits que les États nations doivent respecter et respecter.

Le préambule de la déclaration comprend les clauses suivantes :

Préoccupés par le fait que les peuples autochtones ont souffert d'injustices historiques du fait notamment de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, les empêchant ainsi d'exercer, en particulier, leur droit au développement en fonction de leurs propres besoins et intérêts ,

Reconnaissant qu'il est urgent de respecter et de promouvoir les droits inhérents des peuples autochtones découlant de leurs structures politiques, économiques et sociales et de leurs cultures, traditions spirituelles, histoires et philosophies, en particulier de leurs droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources,

Reconnaissant également la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits des peuples autochtones énoncés dans les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec les États,

Se félicitant du fait que les peuples autochtones s'organisent pour améliorer leur situation politique, économique, sociale et culturelle et mettre fin à toutes les formes de discrimination et d'oppression où qu'elles se produisent,

Convaincue que le contrôle exercé par les peuples autochtones sur les faits qui les concernent, ainsi que leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de maintenir et de renforcer leurs institutions, leurs cultures et leurs traditions et de promouvoir leur développement conformément à leurs aspirations et à leurs besoins,

Reconnaissant que le respect des connaissances, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à un développement durable et équitable et à une gestion appropriée de l'environnement,

Puis les Nations Unies :

Proclame solennellement ce qui suit (extraits d'une liste plus longue) Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant qu'idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel.

Article 15

1. Les peuples autochtones ont droit à la dignité et à la diversité de leurs cultures, traditions, histoires et aspirations, qui doivent être dûment reflétées dans l'éducation et l'information du public.

2. Les États prennent des mesures efficaces, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones concernés, pour combattre les préjugés et éliminer la discrimination, ainsi que pour promouvoir la tolérance, la compréhension et de bonnes relations entre les peuples autochtones et tous les autres segments de la société.

Article 17

1. Les individus et les peuples autochtones ont le droit de jouir pleinement de tous les droits établis en vertu du droit du travail international et national applicable.

2. Les États prennent, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, des mesures spécifiques pour protéger les enfants autochtones de l'exploitation économique et de la réalisation de tout travail susceptible de constituer un danger, de nuire à l'éducation de l'enfant ou de nuire à sa santé ou à son intégrité physique, mentale, spirituelle, morale ou sociale, en tenant compte de leur vulnérabilité particulière et de l'importance de l'éducation pour leur émancipation.

3. Les autochtones ont le droit de ne pas être soumis à des conditions de travail et, notamment, à un emploi ou à un salaire discriminatoires.

Article 21

1. Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination, à l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et la reconversion professionnelle du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.

2. Les États prennent des mesures efficaces et, le cas échéant, des mesures spéciales pour assurer l'amélioration continue de leurs conditions économiques et sociales. Une attention particulière sera accordée aux droits et aux besoins particuliers des aînés, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

Article 26

1. Les peuples autochtones ont droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis.

2. Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de développer et de contrôler les terres, les territoires et les ressources qu'ils possèdent en raison de leur propriété traditionnelle ou de toute autre occupation ou utilisation traditionnelle, ainsi que de celles qu'ils ont autrement acquis.

3. Les États reconnaissent et protègent juridiquement ces terres, territoires et ressources.

Cette reconnaissance doit être menée dans le respect des coutumes, des traditions et des régimes fonciers des peuples autochtones concernés.

Article 32

1. Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies pour la mise en valeur ou l'utilisation de leurs terres ou territoires et d'autres ressources.

2. Les États consultent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones concernés par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives afin d'obtenir leur consentement libre et éclairé avant l'approbation de tout projet concernant leurs terres ou territoires et autres ressources, en particulier en ce qui concerne : le développement, l'utilisation ou l'exploitation de ressources minérales, aquatiques ou autres.

3. Les États doivent mettre en place des mécanismes efficaces permettant de remédier de manière juste et équitable à ces activités et des mesures appropriées doivent être prises pour atténuer les effets négatifs sur l'environnement, l'économie, la société, la culture ou la spiritualité.

Article 40

Les peuples autochtones ont le droit d'accéder à une décision rapide dans le cadre de procédures justes et équitables de règlement des conflits et des différends avec les États ou avec d'autres parties, ainsi que de bénéficier de recours efficaces en cas de violation de leurs droits individuels et collectifs. Cette décision tiendra dûment compte des coutumes, traditions, règles et systèmes juridiques des peuples autochtones concernés et des droits de l'homme internationaux.

Section 1.03 Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)

Les relations entre la Couronne et les peuples autochtones sont marquées par de nombreuses lois et politiques malheureuses. L'une des politiques les plus pénibles a été l'éducation. L'approche adoptée par la Couronne pour éduquer les enfants autochtones, instaurée et poursuivie pendant plus de 100 ans, consistait à retirer l'enfant de la famille afin de contrôler totalement l'inculturation de l'enfant, dans le but de « sortir l'indien de la enfant ».

Le gouvernement du Canada a mis en place son système de pensionnats indiens en 1868, qui n'a pris fin que dans les années 1970. Les abus et les dommages causés aux peuples autochtones par les pensionnats indiens ont finalement fait l'objet d'une commission royale en 2008. La *Commission de vérité et de réconciliation* faisait partie d'une réponse globale et exhaustive aux accusations d'abus et autres effets néfastes pour les enfants autochtones résultant du legs des pensionnats. Les objectifs déclarés de la Commission étaient les suivants :

- a) *Reconnaître les expériences, les impacts et les conséquences des pensionnats indiens,*
- b) *Offrir aux anciens élèves, à leur famille et à leur communauté un environnement holistique, adapté à la culture et sûr, au moment où ils se présentent à la Commission,*
- c) *Assister, soutenir, promouvoir et faciliter les événements de vérité et de réconciliation aux niveaux national et communautaire,*
- d) *Promouvoir la sensibilisation et l'éducation publique des Canadiens sur l'Indian Residential School (IRS) et ses impacts,*
- e) *Identifier les sources et créer un historique aussi complet que possible du système IRS et de l'héritage. Le dossier doit être préservé et rendu accessible au public pour étude et utilisation futures,*
- f) *Produire et soumettre aux parties à l'Accord un rapport contenant des recommandations au gouvernement du Canada concernant le système IRS et son expérience, notamment : l'historique, le but, le fonctionnement et la supervision du système IRS, les effets et conséquences de l'IRS (y compris les dommages systémiques, conséquences intergénérationnelles et leur impact sur la dignité humaine) et l'héritage continu des pensionnats indiens;*
- g) *Soutenir la commémoration d'anciens élèves des pensionnats indiens et de leurs familles conformément à la Directive sur la politique de commémoration.*

La Commission de vérité et réconciliation a rendu public son rapport en décembre 2015. Le texte intégral des « appels à l'action » se trouve sur l'annexe 2 ; ce qui suit est un extrait destiné aux entreprises canadiennes. (Appel à l'action n° 92)

Affaires et rapprochement

Nous appelons le secteur privé canadien à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation et à appliquer ses principes, normes et standards à la politique de l'entreprise et aux activités opérationnelles fondamentales impliquant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- *S'engager à mener des consultations constructives, à établir des relations respectueuses et à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de procéder à des projets de développement économique.*
- *S'assurer que les peuples autochtones ont un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités d'éducation dans le secteur des entreprises et que les communautés autochtones tirent des avantages durables à long terme des projets de développement économique.*
- *Fournir à la direction et au personnel un enseignement sur l'histoire des peuples autochtones, notamment l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits autochtones, le droit autochtone et les relations entre les Autochtones et la Couronne. Cela nécessitera une formation axée sur les compétences en compétences interculturelles, résolution des conflits, droits de la personne et lutte contre le racisme.*

Section 1.04 Les valeurs

Les valeurs fondamentales de Naveco sont les suivantes :

- **Confiance et intégrité** - à tout moment, nous ferons ce que nous disons, être respectueux et équitables dans nos relations avec les autres.
- **Performance** - Nous recherchons l'excellence grâce à notre responsabilité, à notre pensée innovante et à l'amélioration continue de tout ce que nous faisons.
- **Durabilité** : nous reconnaissons l'impact de l'activité humaine sur le climat et agissons pour minimiser et atténuer nos activités sur le changement climatique.

Naveco a élaboré cette politique d'engagement des peuples autochtones afin d'aligner Naveco sur les meilleures pratiques commerciales en matière d'engagement des peuples autochtones, inspirées par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les récents appels à l'action de la Commission canadienne de vérité et réconciliation et les propres déclarations de valeur de Naveco.

Section 1.05 Application

Bien que les principes sous-jacents du document s'appliquent à tous les secteurs d'activité de Naveco au Canada, la politique d'engagement des Autochtones s'applique surtout dans les cas où les projets entrepris par Naveco peuvent avoir un impact sur une ou plusieurs communautés autochtones - il n'est pas nécessaire que le projet soit adjacent à une communauté autochtone pour avoir un impact comme il peut l'être sur le territoire traditionnel où les peuples autochtones conservent des droits pour mener leurs activités traditionnelles.

En tant qu'entrepreneur général et développeur, Naveco effectue ses travaux pour le compte de clients, généralement des propriétaires. Il peut s'agir de promoteurs immobiliers, de gouvernements, de sociétés de ressources, de services publics ou d'intérêts commerciaux. En règle générale, ces propriétaires informent Naveco de leurs attentes en matière d'engagement autochtone, le cas échéant. Il y aura également des circonstances où l'engagement autochtone spécifique à un projet est volontaire par Naveco. Ces circonstances sont plus typiques dans les zones urbaines ou les banlieues où le projet n'a aucune interface avec une communauté autochtone spécifique. Dans ces circonstances, Naveco s'efforcera de faire en sorte que ses effectifs et ceux de ses sous-traitants reflètent la communauté locale, y compris la population autochtone.

Section 2. DÉCLARATION DE PRINCIPE

Naveco est fier d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer ses principes, normes et standards à la politique de l'entreprise et aux activités opérationnelles fondamentales impliquant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. Naveco s'efforce de contribuer de manière positive au bien-être général des peuples autochtones et des groupes avec lesquels nous interagissons par le biais de nos travaux partout au Canada. Naveco entend y parvenir en respectant et en promouvant les droits des peuples autochtones dans toutes ses opérations. Naveco s'engage à :

- Bâtir des relations respectueuses, promouvoir une communication ouverte et une conscience culturelle sont essentiels au succès commercial de Naveco et à l'application de ces mêmes locataires dans son travail d'interface avec les communautés autochtones.
- Nous employons une main-d'œuvre diversifiée, inclusive et qui s'efforce d'être représentative des communautés dans lesquelles nous travaillons en cherchant à recruter des employés autochtones de manière proactive.
- En cherchant à augmenter les opportunités commerciales pour ses partenaires autochtones et à renforcer les capacités de la communauté des affaires autochtone.
- En investissant dans des programmes communautaires qui favorisent la sensibilisation culturelle et le développement des compétences afin d'accroître la participation de la main-d'œuvre et le sens aigu des affaires. L'investissement de Naveco peut se faire par des contributions en nature.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique d'engagement des peuples autochtones pour chaque projet Naveco faisant interface avec une communauté autochtone.

Naveco a mis en place un programme de formation à la sensibilisation à la culture, conçu pour informer la direction et les employés, de manière à ce que Naveco soit mieux préparé à tenir son engagement de respecter les meilleures pratiques en matière de relations avec les peuples autochtones.

La direction de Naveco veillera à ce que des fonds et des ressources humaines suffisants soient disponibles pour mettre en œuvre efficacement la politique de mobilisation des peuples autochtones.

Section 3. MESURES D'ENTREPRISE

Section 3.01 Engagement communautaire

Naveco s'efforcera de comprendre les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones et de les prendre en compte dans ses activités commerciales quotidiennes. L'établissement et la mise en place de relations de confiance avec les communautés autochtones est la clé d'une meilleure compréhension.

Déclaration de principe :

Naveco encourage l'établissement de relations, la communication ouverte et la sensibilisation culturelle comme éléments fondamentaux de sa réussite commerciale et utilisera ces mêmes locataires dans son travail d'interface avec les communautés autochtones.

Stratégies :

- Formation de sensibilisation culturelle pour la direction/les employés de Naveco, et
- Réunions avec des groupes autochtones, des communautés et des entreprises, concernés par nos projets, afin d'obtenir des informations sur les impacts potentiels du projet et de comprendre comment les effets négatifs pourraient être atténués par la participation de Naveco au projet.

Indicateurs de performance :

- Nombre d'employés de Naveco ayant suivi une formation de sensibilisation à la culture, et
- Nombre de réunions constructives avec des groupes autochtones.

Section 3.02 Emploi et formation

Objectif et lien avec la politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) de Naveco :
Le thème Emploi et formation vise à offrir des possibilités de formation et d'emploi aux Autochtones dans le but général d'augmenter l'employabilité et l'emploi des Autochtones au Canada. Dans l'ensemble, Naveco s'est engagé à fournir un environnement de travail positif et diversifié.

Déclaration de principe :

Naveco s'est engagée à employer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, qui s'efforce d'être représentative des communautés dans lesquelles nous travaillons. Naveco cherche à recruter des employés autochtones de manière proactive.

Stratégies :

- S'engager à communiquer à la communauté autochtone les types de possibilités d'emploi qui seront disponibles et à déterminer le moyen le plus efficace de faire participer les candidats autochtones,
- Informer le plus tôt possible le gouvernement autochtone des opportunités d'emploi liées aux projets.
- Communiquer les qualifications minimales pour l'emploi,
- Tenir des réunions d'information communautaires sur les possibilités d'emploi et utiliser les canaux de communication locaux sur les possibilités d'emploi pour engager des candidats potentiels,
- Veiller à ce que le personnel des ressources humaines interne de Naveco et ses partenaires commerciaux/sous-traitants sachent que Naveco s'engage à être proactif en recrutant des employés autochtones intéressés et qualifiés,
- Aider le gouvernement autochtone à trouver des programmes de formation appropriés qui permettront aux employés autochtones potentiels (et autres) de satisfaire au moins aux exigences minimales en matière d'emploi,
- S'engager à informer le gouvernement autochtone des possibilités de formation internes à Naveco qui pourraient intéresser d'autres participants de la communauté, et
- s'engager à embaucher des apprentis.

Indicateurs de performance :

- Nombre de séances d'information communautaires tenues et nombre de recrues potentielles présentes,
- Efforts déployés pour communiquer les opportunités d'emploi,
- Nombre d'employés autochtones par projet, région et affiliation,
- Nombre d'heures-homme d'employés autochtones,
- Salaire versé aux employés autochtones par projet, région et affiliation, en préservant la confidentialité, et
- Statistiques sur les employés autochtones (nombre et salaire) des sous-traitants de Naveco.

Section 3.03 Développement des affaires

Naveco a mis en place un programme de sous-traitance et d'emploi des populations autochtones (ICE), dont le but est de fournir des opportunités aux entreprises autochtones locales, qualifiées et compétitives. Là où les entreprises n'existent pas, nous nous engageons à rechercher des opportunités d'employer des entrepreneurs autochtones locaux par l'intermédiaire de nos entrepreneurs principaux. En engageant ces entreprises et ces personnes autochtones locales dans notre activité professionnelle, nous facilitons des relations positives avec les populations autochtones, réduisant ainsi les chances d'une action communautaire en opposition à un projet Naveco. Une stratégie d'engagement proactif contribue à garantir l'accès au terrain pour la construction et à renforcer la capacité future des communautés qui se poursuivront dans nos opérations et à soutenir d'autres projets d'immobilisations.

Déclaration de principe :

100-320 rue Queen, Fredericton, N.B. E3B 1B2 | 506-804-1080 | www.naveco.ca

Naveco cherche à accroître les opportunités commerciales pour les entreprises autochtones et à renforcer les capacités de la communauté des affaires autochtone.

Stratégies :

L'architecture globale visant à assurer l'intégration des entreprises autochtones est fondée sur une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui exige que les entrepreneurs principaux soumettent un plan d'intégration des autochtones (PIA) définissant les possibilités de passation de marchés, d'emploi et de formation dans le cadre d'un projet. Les critères d'évaluation d'un accord de principe seront la qualité, la quantité et la spécificité de la propriété, de l'emploi et des contrats autochtones.

Lors de l'attribution et tout au long de la mise en œuvre des travaux, Naveco veillera à ce que le contractant principal mette en œuvre le plan avec succès. Cela se fera par le biais de réunions hebdomadaires de mise à jour du projet, comme prévu avec l'équipe de projet. Tout au long de l'exécution du projet, le contractant principal suivra les dépenses des populations autochtones et fournira des rapports de dépenses réguliers à Naveco.

Naveco ou ses contractants principaux gèreront le coût, la qualité et le calendrier des travaux exécutés, en partie, en utilisant uniquement des entreprises autochtones qualifiées et en attribuant des travaux basés sur la meilleure valeur totale à l'aide d'un processus concurrentiel et commercialement transparent.

Pour participer aux opportunités d'activité désignée pour les travaux du projet, les entrepreneurs/fournisseurs doivent être une entreprise autochtone. Le critère de désignation comme entreprise autochtone est qu'un entrepreneur/fournisseur doit détenir au moins 50 % de la propriété autochtone ou Naveco doit, à sa seule discrétion, déterminer que l'entreprise détient une importante propriété autochtone.

Naveco communiquera avec les gouvernements autochtones sur les opportunités commerciales qui seront disponibles et déterminera le moyen le plus efficace de faire participer les entreprises autochtones, notamment :

- Réunions d'information communautaires sur les opportunités d'affaires,
- Veiller à ce que l'équipe d'approvisionnement interne de Naveco et ses partenaires commerciaux/sous-traitants sachent que Naveco s'engage à fournir des biens et des services à des entreprises autochtones qualifiées,
- S'assurer que les entreprises autochtones ont la possibilité d'être un fournisseur pour Naveco et que tous les autres facteurs sont égaux, s'engagez à privilégier l'achat de biens et de services auprès de ces entreprises,
- Identifier les entreprises autochtones existantes dans les zones cibles et développer des partenariats avec ces entreprises pour renforcer les capacités commerciales de l'entreprise autochtone et fournir davantage d'opportunités commerciales à notre partenaire et à Naveco. Les zones cibles sont les communautés ou les régions où Naveco prévoit effectuer ou effectuée un travail, et
- Rechercher les conseils et l'appui des gouvernements autochtones pour identifier les entreprises qui correspondent à la description du partenaire cible - les attributs souhaitables seraient la capacité existante dans le secteur des contrats et une volonté de partenariat pour renforcer les capacités.

Indicateurs de performance :

Effort (réunions, annonces, communication directe) déployé pour communiquer les opportunités commerciales aux entreprises autochtones :

- Valeur des achats de biens / services auprès d'entreprises autochtones globalement et en pourcentage de la valeur du projet, et,
- Nombre de partenariats autochtones, taux de recouvrement des activités avec des partenaires autochtones, revenus et bénéfices tirés de chacun.

Section 3.04 Investissement communautaire

L'objectif est d'aider les communautés autochtones avec des programmes soutenus par la communauté qui contribuent à l'amélioration de la communauté.

Déclaration de principe :

Naveco s'engage à investir dans des programmes communautaires qui renforcent la sensibilisation culturelle et le développement des compétences afin d'accroître la participation de la main-d'œuvre et le sens aigu des affaires. L'investissement de Naveco peut être en soutien matériel. L'ampleur de l'investissement peut varier d'un projet à l'autre.

Stratégies :

- En communiquant avec les représentants du gouvernement autochtone, identifiez les programmes existants qui aident au développement des compétences de la main-d'œuvre et au sens des affaires. Naveco cherchera à soutenir ces programmes.
- Là où il existe des lacunes dans les programmes, Naveco contribuera à les combler,
- Naveco pourrait envisager de verser des contributions à d'autres organisations qui offrent déjà des programmes de développement des compétences - dans ce cas, Naveco demandera conseil au gouvernement de la communauté autochtone pour s'assurer que l'aide est fournie aux organisations appropriées, et
- en règle générale, l'ampleur de l'investissement correspondra au rôle de Naveco dans le projet. L'investissement communautaire sera proportionnel à la participation de Naveco dans les affaires.

Indicateurs de performance :

- Nombre de programmes pris en charge,
- Nombre de présentations faites dans la communauté,
- Montant dépensé et valeur (coût) des efforts en ressources humaines consacrés à des programmes communautaires spécifiques, et
- résultats de l'investissement - suivi à long terme.